



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DE VALENCIENNES
METROPOLE

Siège social :
2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 26 juin 2019

Date de convocation :
Le 11 juin 2019

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 10
- de votants : 10

- délégués suppléants : 12
- de présents : 1
- de votants : 1

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/015/19

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Adhésions de l'Office
de Tourisme & des Congrès de
Valenciennes Métropole.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin à dix heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui a été faite le onze juin 2019.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (06) :
Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO ;

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (05) : M. Vincent DOCHEZ ; M. Fabien HENNION ; M. Vincent HADOT ; Laurent SUIN ; M. Christophe FEHRING ;

Étaient absents, excusés (07) :
M. Laurent DEGALLAIX ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Guy HUART excusé ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; M. Bruno FONTAINE donne pouvoir à M. Christophe FEHRING ; Mme Monique DESSENS excusée.

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 Avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 Juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération en date du 02 Mars 2016 autorisant l'office de Tourisme et des Congrès à adhérer auprès de divers organismes ;

Dans le cadre de sa politique de développement touristique et des missions qui lui sont confiées par Valenciennes Métropole, l'Office de Tourisme assure la promotion touristique du territoire communautaire en partenariat avec différents organismes, auprès desquels il apparaît nécessaire d'être positionné en tant



qu'adhérent. Pour cela, il convient de renouveler les adhésions selon la liste ci-dessous :

- Association Professionnelle de Solidarité (APST),
- Office de Tourisme du Nord,
- Agence de Développement et de Réservation Touristique du Nord (ADRT),
- Autour du Louvre Lens,
- Office de Tourisme de France,
- Hainaut Business Club.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 26 juin 2019,

- D'autoriser le Directeur Général à renouveler l'adhésion de Valenciennes Tourisme et Congrès à ces structures pour 2019 et les années à venir sous la réserve d'éventuelles modifications,
- D'autoriser le Directeur Général à procéder au règlement des cotisations d'adhésion à ces structures.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

AUTORISE :

- Le Directeur Général à renouveler l'adhésion de Valenciennes Tourisme et Congrès à ces structures pour 2019 et les années à venir sous la réserve d'éventuelles modifications,
- Le Directeur Général à procéder au règlement des cotisations d'adhésion à ces structures.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Fait à Valenciennes,
le 26 juin 2019

La Présidente,
Élisabeth GONDY

